

Mise en œuvre d'un service de rebours virtuel et modalités de commercialisation des capacités de regazéification additionnelles sur les terminaux régulés d'Elengy

Date de la contribution : 14/11/2025

Introduction

A titre liminaire, l'UPRIGAZ souligne que les terminaux méthaniers ont pour fonction d'importer du GNL et ainsi de participer à la sécurité d'approvisionnement de la France et du marché intérieur européen. Ces terminaux dont l'utilité a été une nouvelle fois démontrée lors de la crise russo-ukrainienne ont été financés grâce à des réservations de capacité long terme assorties de clauses de ship or pay qui obligent ces expéditeurs long terme à acquitter le tarif d'utilisation des terminaux en toutes circonstances, qu'ils amènent des cargaisons de GNL ou non. Les tarifs arrêtés par la CRE et qui couvrent les CAPEX et les OPEX sont calculés pour couvrir l'ensemble des coûts de ces terminaux régulés. Ces expéditeurs supportent également le coût de la chaîne GNL en amont des terminaux.

Il est donc logique que ces expéditeurs long terme, dont la note technique de consultation rappelle qu'ils ont souscrit la totalité de la capacité des terminaux de Montoir et de Fos Cavaou et la quasi-totalité de la capacité de Fos-Tonkin, doivent continuer à bénéficier de la totalité des flexibilités du terminal, sans aucune dégradation de service.

En outre, l'UPRIGAZ souligne que les acteurs GNL de détail ont déjà la possibilité d'acheter du GNL auprès des différents expéditeurs présents dans les terminaux français, garantissant une concurrence effective pour les acteurs GNL de détail. Toutefois, cela ne permet pas aux acteurs de proposer un service de bioGNL satisfaisant aux critères de durabilité de RED (PoS avec mass-balance).

Question relative à la potentielle mise en œuvre du service de rebours virtuel

Question 1 : Quelle est votre position concernant la mise en œuvre du service de rebours virtuel ? Si le service de rebours virtuel était mis en œuvre, quelles seraient, selon vous, les conséquences sur l'attractivité des terminaux méthaniers français ?

Pour les raisons exposées dans nos propos liminaires, l'UPRIGAZ*^[1] n'est pas fondamentalement opposé à la création d'un service de rebours virtuel, dans la mesure où ce service ne porte que sur des volumes limités et que les flexibilités attachées aux opérations des expéditeurs long terme ne sont pas affectées. L'UPRIGAZ partage les réserves de la CRE lorsqu'elle indique que « la mise en place de ce service pourrait entraîner des répercussions économiques négatives pour les clients du service de regazéification, ce qui aurait pour conséquence de réduire l'attractivité des terminaux français régulés. Pour ces raisons, la CRE se montre actuellement réservée quant à l'opportunité de créer un tel service. »

[1] TOTALENERGIES, membre de l'UPRIGAZ, ne s'associe pas à cette position.

Question relative à les modalités de commercialisation du service de rebours virtuel

Question 2 : Avez-vous des remarques concernant les modalités de commercialisation proposées par Elengy ?

L'UPRIGAZ considère que la CRE doit s'assurer que les modalités de commercialisation proposées par Elengy ne conduisent pas à des pertes de flexibilités pour les utilisateurs du service de regazéification, même si (i) les quantités offertes au service rebours apparaissent limitées, (ii) le service rebours est interruptible et n'affecte pas les services de regazéification, et (iii) les flexibilités sont prioritairement proposées aux clients du service de regazéification.

L'UPRIGAZ partage l'appréciation de la CRE sur « la complexité du calcul d'optimisation des profils d'émissions sur les terminaux d'Elengy » qui la conduit à noter « qu'il ne sera pas possible pour les utilisateurs du service de regazéification de vérifier que le service de rebours virtuel n'affecte pas leur profil d'émission. Cette difficulté est accentuée par l'absence, dans la proposition d'Elengy, de conditions d'interruption explicites permettant de garantir la priorité accordée au service de regazéification. »

Question relative à la tarification du service de rebours virtuel

Question 3 : Considérez-vous que la tarification du service de rebours virtuel proposée par Elengy est adaptée ?

Le terme de stockage hebdomadaire s'élève à 1 €/MWh/mois dans l'ATTM7. Elengy propose donc une valeur de 0,25 €/MWh pour le terme de stockage hebdomadaire appliqué aux utilisateurs du service de rebours virtuel. L'UPRIGAZ considère que si le service rebours était effectivement proposé, le terme de stockage hebdomadaire afférent à ce service devrait être sensiblement supérieur au terme de stockage des expéditeurs long terme.

De la même façon, le prix du stockage spécifique devrait être sensiblement supérieur au prix du stockage hebdomadaire.

Les recettes de stockage devraient être portées en totalité (100%) au CRCP et donc reversées aux expéditeurs long terme dans la mesure où les tarifs régulés supportés par ces expéditeurs couvrent déjà les OPEX et les CAPEX du terminal.

Question relative au cadre de régulation du service de rebours virtuel

Question 4 : Considérez-vous que le cadre de régulation proposé par Elengy est adapté ? Considérez-vous qu'il faille envisager des mesures compensatoires pour les utilisateurs du service de regazéification, et quel devrait en être le niveau le cas échéant ?

L'UPRIGAZ partage la position de la CRE lorsqu'elle écrit que « la mise en œuvre de ce service est rendue possible par la présence d'expéditeurs engagés à long terme avec le terminal, qui livrent physiquement du GNL en cuve. En effet, ce sont les utilisateurs long terme qui assurent le financement des terminaux méthaniers jusqu'à l'échéance de leurs souscriptions, et assument les risques de la chaîne d'approvisionnement en GNL en amont. Il est donc logique que les recettes du service de rebours virtuel, s'il était mis en œuvre, reviennent aux utilisateurs des autres services régulés d'Elengy. La CRE considère à ce stade, qu'il faudrait augmenter le niveau de couverture au CRCP des recettes du rebours virtuel. »

Comme indiqué en réponse à la question précédente, l'UPRIGAZ souhaite que le taux de couverture des recettes issues du service de rebours virtuel soit porté à 100 %, avec une trajectoire de référence nulle pour le calcul du CRCP.

Question relative au service proposé par NaTran

Question 5 : Avez-vous des remarques concernant l'offre, la tarification ou le cadre de régulation proposés par NaTran ?

NaTran demande que les recettes induites par le service de rebours virtuel aux PITTM soient couvertes à 100 % au CRCP. L'UPRIGAZ, en cohérence avec sa réponse à la question 4, adhère à la proposition de NaTran, mais souhaiterait que la restitution opérée soit fléchée vers les termes tarifaires des expéditeurs utilisant les terminaux méthaniers.

Question relative aux modalités de commercialisation des capacités additionnelles

Question 6 : Etes-vous favorable aux modalités de commercialisation des capacités additionnelles proposées par Elengy ?

L'UPRIGAZ est favorable à une reconduction du mécanisme de commercialisation des capacités additionnelles en vigueur proposée par Elengy à partir du 1er janvier 2026.

L'UPRIGAZ n'est pas favorable à ce qu'Elengy mette en place directement un mécanisme « pay-as-bid », sans mécanisme d'enchères ascendantes, même si ce mécanisme devait être aussi transparent que la procédure PRISMA.